



Première Commission permanente  
Paix et sécurité internationale

C-I/128/DR-am  
11 mars 2013

## RESPONSABILITE DE PROTEGER : LE ROLE DU PARLEMENT DANS LA PROTECTION DES CIVILS

Amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés  
dans les délais statutaires par les délégations du Canada, de la Chine, du Congo, de Cuba, de  
l'Espagne, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), des Philippines, de la  
République arabe syrienne, de la République de Corée, de la Suède, de la Suisse et par la  
sénatrice Sonia Escudero (Argentine)

### INTITULE

Modifier l'intitulé existant comme suit :

~~Responsabilité de protéger~~ : Le rôle du parlement dans la protection des civils

(Indonésie)

### PREAMBULE

#### Alinéa 1

Supprimer l'alinéa existant.

(République Islamique d'Iran)

Remplacer l'alinéa existant comme suit :

**1) réaffirmant son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et au droit international,**

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) sachant que, à la suite de plusieurs initiatives mondiales, la responsabilité de protéger a été reconnue **au Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>** comme un principe nécessaire et essentiel pour **prévenir** ~~combattre les atrocités massives que sont~~ le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité **et en protéger les populations, au Sommet mondial de 2005** ,

(Canada)

#### Nouvel alinéa 1bis

Ajouter, après l'alinéa 1, un nouvel alinéa comme suit :

**1bis) rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005, en particulier ses paragraphes 138 et 139,**

(Cuba)

<sup>1</sup> Document final du Sommet mondial 2005 (A/RES/60/1).

Alinéa 2

Supprimer l'alinéa existant.

(Indonésie)

Remplacer l'alinéa existant comme suit :

(2) **rappelant les débats formels de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la responsabilité de protéger, et la diversité des points de vue exprimés par les Etats Membres sur la question,**

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

(2) ~~rappelant que ce principe a été établi en vue de prévenir les génocides tels que ceux qui se sont produits à Srebrenica et au Rwanda,~~ **le Document final du Sommet mondial de 2005, en particulier ses paragraphes 138, 139 et 140,**

(République islamique d'Iran)

Alinéa 3

Supprimer l'alinéa existant.

(Cuba et République islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ~~rappelant en outre que le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité de menace contre la paix et la sécurité internationales; et que le principe de la responsabilité de protéger a été réaffirmé par le Conseil de sécurité de l'ONU, notamment dans la résolution 1674 (2006) qui porte sur la protection des civils dans les situations de conflit armé; et que le Conseil de sécurité a autorisé une action collective pour mettre fin à la violence et protéger les civils contre la menace d'attaques dans les résolutions 1970 et 1973 (2011), qui ont trait à la situation en Libye,~~

(sénatrice Sonia Escudero - Argentine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ~~rappelant en outre que le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité de menace contre la paix et la sécurité internationales; que le principe de la responsabilité de protéger a été réaffirmé par le Conseil de sécurité de l'ONU, notamment dans la résolution 1674 (2006) qui porte sur la protection des civils dans les situations de conflit armé; et que le Conseil de sécurité a autorisé une action collective pour mettre fin à la violence et protéger les civils contre la menace d'attaques dans les résolutions 1970 et 1973 (2011), qui ont trait à la situation en Libye,~~

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ~~rappelant en outre que le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie~~ **note que** le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité ~~de~~ **peuvent constituer une** menace contre la paix et la sécurité internationales; que **la protection des civils** ~~le principe de la responsabilité de protéger~~ a été réaffirmée par le Conseil de sécurité de l'ONU, notamment dans la résolution 1674 (2006) qui porte sur la protection des civils dans les situations

de conflit armé; et que le Conseil de sécurité a autorisé une action collective pour mettre fin à la violence et protéger les civils contre la menace d'attaques **tout en excluant toute forme de force d'occupation étrangère** dans les résolutions 1970 et 1973 (2011), qui ont trait à la situation en Libye,

(Chine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) rappelant en outre que le Conseil de sécurité de l'ONU ~~qualifie~~ **a noté que** le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité ~~de peuvent~~ **constituer une** menace contre la paix et la sécurité internationales; que le principe de la responsabilité de protéger a été réaffirmé par le Conseil de sécurité de l'ONU, notamment dans la résolution 1674 (2006) qui porte sur la protection des civils dans les situations de conflit armé; et que le Conseil de sécurité a autorisé une action collective pour mettre fin à la violence et protéger les civils contre la menace d'attaques dans les résolutions 1970 et 1973 (2011), qui ont trait à la situation en Libye,

(Canada)

#### Nouvel alinéa 3bis

Ajouter, après l'alinéa 3, un nouvel alinéa comme suit :

**(3bis) affirmant que le terrorisme sous toutes ses formes et aspects représente l'une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales, que chaque acte terroriste est un acte criminel injustifiable quel qu'en soit le motif et que le terrorisme est un crime contre l'humanité, un crime de guerre que la communauté internationale doit combattre et prévenir en prenant toutes les mesures appropriées et requises à cet effet, qu'elle doit juger ceux qui commettent de tels actes, ceux qui les financent et ceux qui abritent des personnes et les incitent à commettre de tes actes, ainsi que ceux qui manquent à leur devoir d'empêcher que pareils crimes soient perpétrés,**

(République arabe syrienne)

#### Alinéa 4

Supprimer l'alinéa existant.

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) soulignant que toute décision relative à la mise en œuvre de la **notion de** responsabilité de protéger doit être prise ~~en temps voulu et sans retard, et qu'une telle démarche doit être accompagnée par la mise à disposition de moyens adéquats de protection des civils~~ **conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies,**

(République Islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) soulignant que toute décision relative à la mise en œuvre de la responsabilité de protéger doit être prise en temps voulu et sans retard, et qu'une telle démarche doit être accompagnée par la mise à disposition de moyens adéquats de protection des civils **en privilégiant les moyens pacifiques,**

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) soulignant que toute décision relative à ~~la mise en œuvre~~ **l'application** de la responsabilité de protéger doit être prise en temps voulu et ~~sans retard~~ **de manière résolue**, et qu'une telle démarche doit être accompagnée par la mise à disposition de moyens adéquats de protection des civils,

(Canada)

Déplacer l'alinéa 4 après l'alinéa 5.

(Inde)

#### Alinéa 5

Supprimer l'alinéa existant.

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) ~~consciente~~ **réaffirmant** que la responsabilité de protéger repose sur trois piliers, à savoir la responsabilité permanente incombant à chaque Etat de protéger ses populations, qu'il s'agisse ou non de ses ressortissants, du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité – y compris contre les incitations à commettre de tels actes; l'engagement de la communauté internationale à aider les Etats à se doter des moyens de s'acquitter de cette obligation; et son engagement à mener en temps voulu une action collective résolue ~~lorsque les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité,~~

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) consciente que la responsabilité de protéger repose sur trois piliers, à savoir la responsabilité permanente incombant à chaque Etat de protéger ses populations, qu'il s'agisse ou non de ses ressortissants, du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ~~— y compris contre les incitations à commettre de tels actes~~ **ce qui suppose la prévention de tels crimes, y compris les incitations à les commettre, par les moyens appropriés et nécessaires**; l'engagement de la communauté internationale à aider les Etats à se doter des moyens de s'acquitter de cette obligation; et son engagement à mener en temps voulu une action collective résolue lorsque les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité,

(Canada)

#### Nouvel alinéa 5bis

Ajouter, après l'alinéa 5, un nouvel alinéa comme suit :

**5bis) se référant aux résolutions du Conseil de sécurité et à toutes autres résolutions condamnant le terrorisme et ceux qui l'appuient,**

(République arabe syrienne)

#### Alinéa 6

Supprimer l'alinéa existant.

(République Islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

(6) soulignant l'importance de la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves et saluant la contribution en ce domaine de la Cour pénale internationale (CPI), ~~soulignant en outre la nécessité de faire connaître, à travers les médias, le rôle joué par la CPI, d'encourager le dépôt de plaintes contre les auteurs de ces crimes et d'apporter un appui à toutes les personnes fournissant à la CPI les preuves nécessaires et des éléments d'informations suffisants,~~

(Inde, Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) soulignant l'importance de la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves et saluant la contribution en ce domaine de la Cour pénale internationale (CPI), ~~soulignant en outre la nécessité de faire connaître, à travers les médias, le rôle joué par la CPI, d'encourager le dépôt de plaintes contre les auteurs de ces crimes et d'apporter un appui à toutes les personnes fournissant à la CPI les preuves nécessaires et des éléments d'informations suffisants,~~ **qui se doit de rester impartiale et totalement indépendante des organes politiques des Nations Unies, lesquels doivent s'abstenir de lui donner des instructions et d'entraver son fonctionnement; soulignant que les responsabilités du Conseil de sécurité au titre de la Charte des Nations Unies ne sauraient limiter le rôle d'instance judiciaire de la Cour;**

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) soulignant l'importance de la lutte contre l'impunité des auteurs **et instigateurs** des crimes les plus graves **mobilisant la communauté internationale** et saluant la contribution en ce domaine de la Cour pénale internationale (CPI), ~~soulignant en outre la nécessité de faire connaître, à travers les médias, le rôle joué par la CPI, d'encourager le dépôt de plaintes contre les auteurs de ces crimes~~ **auprès des autorités judiciaires nationales compétentes et de la CPI, et de renforcer la capacité des autorités nationales à donner suite aux plaintes, à rendre la justice, et à coopérer et se concerter avec la CPI,** ~~et d'apporter un appui à toutes les personnes~~ **tout en reconnaissant la contribution importante de ceux qui** fournissent à la CPI les preuves nécessaires et des éléments d'informations suffisants,

(Canada)

#### Nouvel alinéa 6bis

Ajouter, après l'alinéa 6, un nouvel alinéa comme suit :

**(6bis) préoccupée par la violation de certaines dispositions du Statut de Rome par le Conseil de sécurité, notamment la pratique de ce dernier de restreindre de manière sélective la compétence de la Cour lorsqu'il la saisit et estimant que cette pratique constitue un abus de pouvoir du Conseil de sécurité en ce qui concerne la saisine de la Cour,**

(Cuba)

#### Alinéa 7

Supprimer l'alinéa existant.

(République Islamique d'Iran)

Remplacer l'alinéa existant comme suit :

7) **considérant que la communauté internationale a également la responsabilité, par le truchement de l'ONU, d'utiliser les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques qui conviennent, conformément aux chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies, pour aider à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité; exprimant dans ce contexte sa volonté de mener, en temps voulu, une action collective résolue, par le biais du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, notamment à son chapitre VII, au cas par cas et, le cas échéant, en collaboration avec les organisations régionales compétentes, si les moyens pacifiques ne sont pas suffisants et que les autorités nationales manquent manifestement à leur obligation de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité; soulignant la nécessité que l'Assemblée générale des Nations Unies poursuive son examen de la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et de leurs conséquences, au vu des principes de la Charte et du droit international; et s'engageant, au besoin, à aider les Etats à renforcer leur capacité de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et à venir en aide aux populations en détresse avant que des crises ou des conflits ne viennent à éclater,**

(Chine)

Remplacer l'alinéa existant comme suit :

7) **réaffirmant que les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies sont suffisantes pour répondre à l'ensemble des menaces contre la paix et la sécurité internationale, réaffirmant également que le Conseil de sécurité de l'ONU a compétence pour autoriser une action coercitive afin de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité internationales et soulignant l'importance d'agir dans le plein respect des buts et principes de la Charte,**

(Cuba)

Déplacer l'alinéa 7 après l'alinéa 8 et le modifier comme suit :

7) **convaincue que l'Organisation des Nations Unies la communauté internationale a la responsabilité d'intervenir afin de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité conformément à la Charte des Nations Unies, et non moins convaincue que la communauté internationale, par l'entremise du Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, doit être prête à prendre des mesures collectives en temps utile et de manière résolue pour protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, au cas par cas, lorsque les autorités nationales manquent manifestement à leur devoir d'assurer la protection de leurs populations contre de tels crimes, en particulier en prenant des mesures en vertu du Chapitre VII et en coopérant, le cas échéant, avec des organisations régionales en cas de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité que les autorités nationales ne veulent pas ou ne peuvent pas empêcher,**

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) **convaincue que l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité d'intervenir par l'entremise du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, en particulier son Chapitre VII, en coopérant, le cas échéant, avec les organisations régionales compétentes en**

cas de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité que les autorités nationales ne veulent pas ou ne peuvent pas empêcher, **et d'éviter une application sélective,**

(Indonésie)

Déplacer l'alinéa 7 après l'alinéa 10.

(Inde)

Nouvel alinéa 7bis

Ajouter, après l'alinéa 7, un nouvel alinéa comme suit :

**7bis) soulignant la nécessité que l'Assemblée générale des Nations Unies poursuive son examen de la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et de leurs conséquences, au vu des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international,**

(Cuba)

Alinéa 8

Supprimer l'alinéa existant.

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) consciente des **préoccupations soulevées par l'hypothèse** ~~soupons~~ **d'une application sélective de la responsabilité de protéger et soulignant que la nécessité de protéger ne doit pas être considérée comme un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat sur la base de questions politiques et autres considérations extrinsèques** ~~prenant acte des nombreuses contributions émanant de différents Etats,~~

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) **consciente des divergences de vues entre Etats Membres en ce qui concerne la notion de la responsabilité de protéger et** ~~consciente des soupçons d'application sélective de la responsabilité de protéger, et prenant acte des nombreuses contributions émanant de différents Etats,~~

(République Islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) ~~consciente des soupçons d'application sélective de la responsabilité de protéger, et prenant acte des nombreuses contributions émanant de différents Etats~~ **sachant qu'il n'y a pas de consensus international entre les Etats Membres de l'ONU sur cette question,**

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) consciente des soupçons **nourris par certains** d'application sélective de la responsabilité de protéger, ~~et tout en~~ **prenant acte des nombreuses contributions émanant de différents Etats,**

(Canada)

Nouvel alinéa 8bis

Ajouter, après l'alinéa 8, un nouvel alinéa comme suit :

8) **réaffirmant que le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationale et notant le rôle de l'Assemblée générale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale conformément aux dispositions pertinentes de la Charte,**

(Cuba)

Alinéa 9

Supprimer l'alinéa existant.

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la prévention est un aspect critique de la responsabilité de protéger et que, ~~avant que le Conseil de sécurité autorise une intervention militaire, la communauté internationale doit prendre dûment en considération tous les autres moyens d'action prévus aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies; sachant en outre que la responsabilité de protéger ne doit être invoquée que pour prévenir~~ **cette notion s'applique exclusivement au génocide, aux crimes de guerre, au nettoyage ethnique et aux crimes contre l'humanité, ou en protéger les populations,**

(République Islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la prévention est un aspect critique de la responsabilité de protéger et que, ~~avant que le Conseil de sécurité autorise une intervention militaire, la communauté internationale doit prendre dûment en considération tous les autres moyens d'action prévus aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies; sachant en outre que la responsabilité de protéger ne doit être invoquée que pour prévenir un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou en protéger les populations,~~

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la prévention est un aspect critique de la responsabilité de protéger et que, avant que le Conseil de sécurité autorise une intervention militaire, ~~la communauté internationale~~ **il** doit prendre dûment en considération tous les autres moyens d'action prévus aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies; sachant en outre que la responsabilité de protéger ne doit être invoquée que pour prévenir un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou en protéger les populations,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la prévention est un aspect ~~critique~~ **fondamental dans chacun des trois piliers** de la responsabilité de protéger et que, avant que le Conseil de sécurité autorise une intervention militaire, la communauté internationale doit prendre dûment en considération tous les autres moyens d'action **diplomatiques, politiques, économiques et**



**juridiques** prévus aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies; sachant en outre que la responsabilité de protéger ne doit être invoquée que pour prévenir un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou en protéger les populations,

(Suisse)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la prévention est un aspect critique de la responsabilité de protéger et que, avant que le Conseil de sécurité autorise une intervention militaire, la communauté internationale doit prendre dûment en considération tous les autres moyens d'action prévus aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies, **en évaluant en particulier les conséquences de ces mesures sur les populations**; sachant en outre que la responsabilité de protéger ne doit être invoquée que pour prévenir un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou en protéger les populations,

(sénatrice Sonia Escudero - Argentine)

#### Alinéa 10

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) réaffirmant le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats inscrit à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies ~~et soulignant que la responsabilité de protéger découle autant de la souveraineté de l'Etat que de ses obligations juridiques préexistantes et permanentes,~~

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) réaffirmant le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats inscrit à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et soulignant que la responsabilité de protéger découle ~~autant~~ de la souveraineté de l'Etat ~~que de ses obligations juridiques préexistantes et permanentes~~ **et qu'elle doit être interprétée conformément aux principes de la Charte,**

(République Islamique d'Iran)

Déplacer cet alinéa après l'alinéa 6.

(Canada)

#### Alinéa 11

Supprimer l'alinéa existant.

(Canada et République islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) fermement convaincue que, en pareil cas, l'intervention militaire doit être le dernier recours, qu'elle doit être autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, être proportionnée et **avoir pour conséquence immédiate de faire respecter pleinement les droits de l'homme, en particulier le droit à la vie** ~~avoir des chances raisonnables d'aboutir,~~

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) fermement convaincue que, en pareil cas, l'intervention militaire doit être le dernier recours, qu'elle doit être autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, être **inscrite dans le cadre des Nations Unies pour garantir qu'elle sera** proportionnée et ~~avoir des chances raisonnables d'aboutir~~ neutre,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) fermement convaincue que, en pareil cas, l'intervention militaire doit être le dernier recours, qu'elle doit être autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, être ~~proportionnée~~ **fondée sur des éléments incontestables** et avoir des chances raisonnables d'aboutir,

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) fermement convaincue que, en pareil cas, l'intervention militaire doit être le dernier recours, qu'elle doit être autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, être proportionnée, **respecter les impératifs de la protection des civils** et avoir des chances raisonnables d'aboutir,

(Suisse)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) fermement convaincue que, en pareil cas, l'intervention militaire doit être le dernier recours, qu'elle doit être autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, être **légitime**, proportionnée et avoir des chances raisonnables d'aboutir,

(sénatrice Sonia Escudero - Argentine)

(Sans objet dans la version française)

(Chine)

### Alinéa 12

Supprimer l'alinéa existant.

(Cuba et République islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) convaincue que les parlements du monde entier doivent réfléchir aux moyens d'appliquer et de concrétiser la responsabilité de protéger en temps voulu et de manière cohérente et efficace afin d'éviter que la communauté internationale soit dans l'impossibilité de s'entendre sur la nécessité d'agir et sur les moyens de prévenir ou de faire cesser le massacre de civils, comme c'est le cas face au conflit syrien, ~~en tenant particulièrement compte des résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, d'une part, et les enfants dans les conflits armés, d'autre part,~~

(sénatrice Sonia Escudero - Argentine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) convaincue que les parlements du monde entier doivent réfléchir aux moyens d'appliquer et de concrétiser la responsabilité de protéger en temps voulu et de manière cohérente et efficace afin d'éviter que la communauté internationale soit dans l'impossibilité de s'entendre sur la nécessité d'agir et sur les moyens de prévenir ou de faire cesser le massacre de

civils, ~~comme c'est le cas face au conflit syrien~~, en tenant particulièrement compte des résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, d'une part, et les enfants dans les conflits armés, d'autre part,

(Chine, Inde, Indonésie)

Déplacer l'alinéa 12 après l'alinéa 13.

(Canada)

#### Alinéa 13

Supprimer l'alinéa existant.

(République Islamique d'Iran)

Déplacer l'alinéa existant après l'alinéa 11 et le modifier comme suit :

13) rappelant que la 126<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Kampala, mars-avril 2012) a adopté par consensus une résolution dans laquelle elle demandait la cessation immédiate de la violence et des violations des droits de l'homme en République arabe syrienne, affirmait son soutien aux efforts déployés par les organisations internationales et régionales pour mettre fin de façon pacifique à la crise et exhortait l'ONU **et les parlements** à redoubler d'efforts pour faire cesser la violence armée en Syrie, et ~~enrayer la crise humanitaire~~ **à apporter toute l'assistance humanitaire requise à toutes les personnes touchées par la violence en Syrie et à participer aux préparatifs immédiats pour dispenser cette assistance, y compris dans les pays voisins** et ~~à travailler d'urgence pour traiter tous les aspects liés au problème des Syriens déplacés vers les frontières des pays voisins,~~

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) rappelant que la 126<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Kampala, mars-avril 2012) a adopté par consensus une résolution dans laquelle elle demandait la cessation immédiate de la violence et des violations des droits de l'homme en République arabe syrienne, affirmait son soutien aux efforts déployés par les organisations internationales et régionales pour mettre fin de façon pacifique à la crise et exhortait l'ONU et la Ligue des Etats arabes à redoubler d'efforts, **y compris par la coopération avec des forces régionales**, pour faire cesser la violence armée en Syrie et enrayer la crise humanitaire, et à travailler d'urgence pour traiter tous les aspects liés au problème des Syriens déplacés vers les frontières des pays voisins,

(Indonésie)

#### Nouvel alinéa 13bis

Ajouter, après l'alinéa 13, un nouvel alinéa comme suit :

**13bis) exprimant son inquiétude face aux opérations suicides et crimes terroristes commis en Syrie et que le front al-Nousra revendique,**

(République arabe syrienne)

#### Alinéa 14

Supprimer l'alinéa existant.

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) convaincue que les parlements doivent être davantage associés à l'application **l'analyse de la notion** de la responsabilité de protéger et ~~que leur rôle en matière de protection de la vie des citoyens suppose qu'ils s'interrogent sérieusement sur ce qu'ils peuvent faire pour éviter ou arrêter un génocide, un nettoyage ethnique, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité,~~

(République islamique d'Iran)

Déplacer l'alinéa existant après l'alinéa 12 et le modifier comme suit :

14) convaincue que les parlements doivent être davantage associés à l'application de la responsabilité de protéger et, **en particulier**, que leur rôle en matière de protection de la vie **et de la sécurité des populations** ~~des citoyens~~ suppose qu'ils s'interrogent **en profondeur et agissent** sérieusement ~~sur ce qu'ils peuvent faire~~ pour éviter ou arrêter un génocide, un nettoyage ethnique, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité,

(Canada)

#### Nouveaux alinéas 14bis et 14ter

Ajouter, après l'alinéa 14, deux nouveaux alinéas comme suit :

**14bis) convaincue en outre de ce que la collaboration entre parlement, gouvernement, société civile et pouvoir judiciaire peut contribuer efficacement à améliorer la protection des droits de l'homme,**

**14ter) consciente de ce que le rétablissement et/ou le maintien de la paix dans les régions soumises à l'insécurité et aux violences nécessite d'importants moyens financiers,**

(Congo)

#### Alinéa 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) convaincue par ailleurs de la nécessité plus générale que les autorités nationales et les parlements s'attaquent aux causes profondes des conflits armés et des atrocités massives en appliquant les principes d'une bonne gouvernance, en se dotant d'institutions publiques responsables, en ~~faisant respecter~~ **promouvant et en protégeant** les droits de la personne pour tous, en faisant régner la primauté du droit, en garantissant un accès juste, égal et impartial à la justice, en instituant un secteur professionnel de la sécurité responsable sur le plan démocratique, en promouvant une croissance économique inclusive et en respectant la diversité,

(Cuba)

#### Nouvel alinéa 15bis

Ajouter, après l'alinéa 15, un nouvel alinéa comme suit :

**15bis) soulignant qu'il incombe à l'Organisation des Nations Unies de veiller au respect des droits de l'homme des réfugiés et de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés,**

(Suède)

Nouveaux alinéas 15bis et 15ter

Ajouter, après l'alinéa 15, deux nouveaux alinéas comme suit :

**15bis) tenant compte des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010), qui définissent un cadre essentiel pour l'amélioration de la situation des femmes dans les pays en conflit,**

**15ter) tenant également compte du fait que toute action collective doit être décidée avec la légitimité la plus large, ce qui n'est possible que lorsque le processus de prise de décision est effectivement démocratique et représentatif, et qu'en vertu de cette exigence, la communauté internationale doit s'engager à réformer le processus de prise de décision de l'ONU,**

(sénatrice Sonia Escudero – Argentine)

**DISPOSITIF**

Paragraphe 1

Supprimer le paragraphe existant.

(République islamique d'Iran)

Remplacer le paragraphe existant comme suit :

- 1. réaffirme que chaque Etat a la responsabilité de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ce qui suppose de prévenir de tels crimes et notamment l'incitation à les commettre, par des moyens nécessaires et suffisants, et réaffirme en outre que la communauté internationale doit, au besoin, encourager les Etats à s'acquitter de cette responsabilité et les y aider;**

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

- 1. souligne que le rôle du Parlement dans l'application de la responsabilité de protéger doit reposer sur le principe de la séparation effective des pouvoirs respect des rôles respectifs du Parlement et de l'Exécutif et que le contrôle de l'Exécutif doit être conforme aux principes démocratiques et se faire dans un souci de protection et de promotion des droits de l'homme; et souligne en outre tout en notant que les parlements ont leurs propres outils et commissions pour traiter de ces questions des questions liées à la responsabilité de protéger;**

(Canada)

Nouveau paragraphe 1bis

Ajouter, après le paragraphe 1, un nouveau paragraphe comme suit :

- 1bis. invite les parlementaires à faire appel à tous les outils d'éducation et de sensibilisation du public à leur disposition pour contribuer à prévenir et arrêter les génocides, les crimes de guerre, les nettoyages ethniques et les crimes contre l'humanité, et à travailler sur les questions liées aux causes profondes des conflits armés;**

(Canada)

Nouveaux paragraphes 1bis and 1ter

Ajouter, après le paragraphe 1, deux nouveaux paragraphes comme suit :

**1bis. note que la communauté internationale a la responsabilité, par le truchement de l'ONU, d'utiliser les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés, conformément aux Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies, pour aider à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité;**

**1ter. souligne que l'action collective doit être menée en temps voulu et de manière résolue, par le truchement du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, notamment à son Chapitre VII, au cas par cas et, le cas échéant, en collaboration avec les organisations régionales compétentes, si les moyens pacifiques ne sont pas suffisants et que les autorités nationales manquent manifestement à leur obligation de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité;**

(Cuba)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. demande instamment aux parlements de veiller à ce que leurs gouvernements protègent leurs populations, qu'il s'agisse ou non de leurs ressortissants, contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, ~~et demande non moins instamment aux parlements et aux gouvernements de renforcer la capacité des Etats à prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et à en protéger leurs populations, qu'il s'agisse ou non de leurs ressortissants, et, au besoin, de mener en temps voulu une action résolue, conformément à la Charte des Nations Unies, pour prévenir ou faire cesser ces crimes;~~

(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. demande instamment aux parlements de veiller à ce que leurs gouvernements protègent leurs populations, qu'il s'agisse ou non de leurs ressortissants, contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et demande non moins instamment aux parlements et aux gouvernements de renforcer la capacité des Etats à prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et à en protéger leurs populations, qu'il s'agisse ou non de leurs ressortissants, ~~et, au besoin, de mener en temps voulu une action résolue, conformément à la Charte des Nations Unies, pour prévenir ou faire cesser ces crimes;~~

(République islamique d'Iran)

(Sans objet dans la version française)

(Canada)

Nouveau paragraphe 2bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 2 comme suit :

**2bis. appelle les parlements à intensifier leur contrôle sur les gouvernements pour qu'ils luttent contre le terrorisme et appliquent les résolutions du Conseil de sécurité prises en vertu du Chapitre VII qui demandent aux Etats de ne pas financer les terroristes, de ne pas en faciliter les mouvements et de ne pas aider le terrorisme,**

(République arabe syrienne)

### Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. encourage les parlements à s'informer sur les obligations de leurs Etats découlant des traités et résolutions internationaux, à suivre de près la présentation par les pouvoirs exécutifs des rapports nationaux aux organes conventionnels, notamment ceux qui ont trait aux droits de la personne, ~~et à s'associer plus étroitement aux mécanismes régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits de la personne;~~

(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

- 3) encourage les parlements à s'informer sur les obligations de leurs Etats découlant des traités et résolutions internationaux, à suivre de près la présentation par les pouvoirs exécutifs des rapports nationaux aux organes conventionnels, notamment ceux qui ont trait aux droits de la personne, et à s'associer plus étroitement aux mécanismes régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits de la personne **et à veiller à ce que chaque pays observe scrupuleusement toutes les doctrines et résolutions de l'ONU relatives à la responsabilité de protéger;**

(Espagne)

### Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. demande aux parlements de veiller, si besoin est, à ce que tous les traités ~~et instruments~~ internationaux auxquels leur pays est partie soient ~~transposés dans le~~ **appliqués en** droit interne, en donnant la priorité aux traités ~~et instruments~~ ayant trait **aux droits de l'homme et** à la protection des civils, en particulier **ceux qui s'appliquent aux droits et à la protection** des femmes et des enfants **durant et après les conflits armés et autres crises;**

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. demande aux parlements de veiller, si besoin est, à ce que tous les traités et instruments internationaux auxquels leur pays est partie soient **appliqués ou** transposés dans le droit interne, en donnant la priorité aux traités et instruments ayant trait à la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants;

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. demande aux parlements de veiller, si besoin est, à ce que tous les traités et instruments internationaux auxquels leur pays est partie soient transposés dans le droit interne, en donnant la priorité aux traités et instruments ayant trait à la protection des civils, en

particulier des femmes et des enfants, **particulièrement pour ce qui est des dispositions de la résolution 1674 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU;**

(Espagne)

Nouveau paragraphe 4bis

Ajouter, après le paragraphe 4 un nouveau paragraphe comme suit :

**4bis. prie instamment les parlements d'adopter des mesures afin de faire respecter le droit des civils pris dans des conflits armés, de prévoir des recours judiciaires adéquats et efficaces, y compris enquêtes et poursuites diligentes, pour que les femmes et les enfants victimes soient traités avec dignité, et pour assurer une réparation complète aux victimes;**

(Philippines)

Ajouter, après le paragraphe 4 un nouveau paragraphe comme suit :

**4bis. encourage les parlements à adopter des programmes d'aide à la réinsertion des enfants soldats dans la vie normale;**

(Espagne)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. demande en outre aux parlements de ~~prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour~~ mettre leur législation pénale et militaire en conformité avec les normes **et règles** internationales relatives à **la bonne gouvernance, à l'état de droit et aux droits de l'homme, ainsi qu'au droit international humanitaire, en particulier les traités auxquels leur pays est partie** ~~la protection des civils dans les conflits armés, et de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves aient à répondre de leurs actes devant une juridiction nationale ou, lorsqu'un Etat refuse d'agir ou n'est manifestement pas en mesure de le faire, devant la Cour pénale internationale;~~

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. demande en outre aux parlements de prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour mettre leur législation pénale et militaire en conformité avec les normes internationales relatives à la protection des civils dans les conflits armés, et, **en particulier**, de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves **qui préoccupent la communauté internationale tout entière** aient à répondre de leurs actes ~~devant une juridiction nationale ou, lorsqu'un Etat refuse d'agir ou n'est manifestement pas en mesure de le faire, devant la Cour pénale internationale;~~

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. ~~demande en outre~~ **invite les** ~~aux parlements de~~ à prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour mettre leur législation pénale et militaire en conformité avec les normes internationales relatives à la protection des civils dans les conflits armés, et de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves aient à répondre de leurs actes devant une



~~juridiction nationale ou, lorsqu'un Etat refuse d'agir ou n'est manifestement pas en mesure de le faire, devant la Cour pénale internationale;~~

(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. demande en outre aux parlements de prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour mettre leur législation pénale et militaire en conformité avec les normes internationales relatives à la protection des civils dans les conflits armés, et de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves aient à répondre de leurs actes ~~devant une juridiction nationale ou, lorsqu'un Etat refuse d'agir ou n'est manifestement pas en mesure de le faire, devant la Cour pénale internationale;~~

(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. demande en outre aux parlements de prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour mettre leur législation pénale et militaire en conformité avec les normes internationales relatives à la protection des civils dans les conflits armés, et de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves aient à répondre de leurs actes devant une ~~juridiction nationale ou, lorsqu'un Etat refuse d'agir ou n'est manifestement pas en mesure de le faire, devant la Cour pénale internationale;~~

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. demande en outre aux parlements de prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour mettre leur législation pénale et militaire en conformité avec les normes internationales relatives à la protection des civils dans les conflits armés, et de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves aient à répondre de leurs actes devant une ~~juridiction nationale ou, lorsqu'un Etat refuse d'agir ou n'est manifestement pas en mesure de le faire,~~ devant la Cour pénale internationale **dans le cas des Etats parties à la CPI;**

(Inde)

#### Nouveaux paragraphes 5bis, 5ter, 5quater et 5quinquies

Ajouter, après le paragraphe 5, quatre nouveaux paragraphes comme suit :

**5bis. appelle les parlements qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;**

**5ter. prie les pays qui ne l'auraient pas encore fait d'envisager de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui reconnaît la compétence de la Cour en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre;**

**5quater prie instamment les parlements de conclure des accords de coopération avec d'autres Etats en vue de l'extradition des criminels de guerre cherchant refuge sur leur territoire;**

**5quinquies prie non moins instamment les parlements de promouvoir le débat sur un traité relatif au commerce des armes afin de mettre un terme aux transferts d'armes lorsque le risque est grand que ces armes soient utilisées pour commettre ou permettre des violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire, ou pour faire obstacle à la lutte contre la pauvreté;**

(Espagne)

Nouveaux paragraphes 5bis et 5ter

Ajouter, après le paragraphe 5, deux nouveaux paragraphes comme suit :

**5bis. demande aux parlements de veiller à ce que leurs gouvernements ratifient le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;**

**5ter. prie instamment les parlementaires de se servir de leur réseau international pour assurer la ratification universelle du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;**  
(Suède)

Nouveau paragraphe 5bis

**5bis. exhorte les parlements à assurer l'adhésion au Statut de Rome;**  
(sénatrice Sonia Escudero - Argentine)

Nouveau paragraphe 6bis

**6bis. réaffirme sa confiance dans la diplomatie parlementaire, en particulier sur la responsabilité de protéger, et demande la constitution de commissions parlementaires spéciales dans les pays pour lesquels une action collective est décidée;**  
(sénatrice Sonia Escudero - Argentine)

Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. invite les parlements à veiller à ce que la protection des droits de la personne soit garantie, y compris dans le cas de membres de minorités et de peuples autochtones, ~~non seulement~~ par le droit interne, ~~mais aussi~~ **et s'applique** dans les faits;  
(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. invite les parlements à veiller à ce que la protection des droits de la personne soit garantie, y compris dans le cas **des femmes et des enfants**, de membres de minorités et de peuples autochtones, non seulement par le droit interne, mais aussi dans les faits;  
(Suède)

Nouveau paragraphe 7bis

Ajouter, après le paragraphe 7 un nouveau paragraphe comme suit :

**7bis. prie instamment les parlements et les gouvernements de garantir les droits fondamentaux des femmes et d'en renforcer encore le rôle dans les initiatives pour la paix et la sécurité, d'honorer les engagements internationaux visant à protéger les droits des femmes et d'intégrer le leadership féminin dans les actions visant à prévenir et faire cesser les atrocités massives;**  
(Philippines)

Ajouter, après le paragraphe 7 un nouveau paragraphe comme suit :

**7bis. souligne que, en ce qui concerne la responsabilité de protéger, le Parlement doit accorder une attention particulière aux droits fondamentaux des femmes et des enfants dans les zones de crise car ils en sont souvent les premières victimes, leur sort tragique étant souvent négligé, ce qui a des conséquences humaines, sociales et économiques de grande ampleur;**  
(Suède)

Paragraphe 8

Supprimer le paragraphe existant.

(République Islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. appelle les parlements à encourager leurs gouvernements à appuyer la mise en place et à assurer le bon fonctionnement de systèmes d'alerte précoce aux niveaux national, ~~régional et international~~ de façon à pouvoir réagir rapidement ~~en cas de conflit interne~~ **au génocide, aux crimes de guerre, au nettoyage ethnique et aux crimes contre l'humanité;**

(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. appelle les parlements à encourager leurs gouvernements à appuyer la mise en place et à assurer le bon fonctionnement de systèmes d'alerte précoce aux niveaux national, ~~régional et international~~ de façon à pouvoir réagir rapidement en cas de conflit interne;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. appelle les parlements à encourager leurs gouvernements à appuyer la mise en place et à assurer le bon fonctionnement de systèmes d'alerte précoce aux niveaux national, régional et international de façon à pouvoir réagir rapidement en cas ~~conflit interne~~ **de conflit armé ainsi que de troubles et tensions internes;**

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. appelle les parlements à encourager leurs gouvernements à appuyer la mise en place et à assurer le bon fonctionnement de systèmes d'alerte précoce **et de mécanismes de décision et de réponse** aux niveaux national, régional et international de façon à pouvoir réagir rapidement en cas de conflit interne **et externe;**

(Suisse)

Nouveau paragraphe 8bis

Ajouter, après le paragraphe 8, un nouveau paragraphe comme suit :

- 8bis. invite les parlements à porter activement à l'attention du gouvernement des situations à risque pour les populations civiles, en s'assurant que le gouvernement exerce sa responsabilité de suivi et de prévention;**

(Suisse)

Paragraphe 9

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. demande que des efforts soient faits pour promouvoir le rôle des médias en matière de témoignage, de prévention et de sensibilisation à l'égard ~~des atrocités massives~~ **du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité**, en veillant à ce que la liberté d'expression soit effective et à ce que la liberté des médias soit protégée par la Constitution et la législation nationales; en exigeant que toutes les parties respectent les obligations internationales liées à la protection et à la

sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel connexe; en encourageant un journalisme rigoureux et respectueux des droits de toutes les populations; en s'élevant contre tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence; et, si besoin est, en légiférant contre ces incitations;

(Cuba)

(Sans objet dans la version français)

(Canada)

#### Nouveau paragraphe 9bis

Ajouter, après le paragraphe 9, un nouveau paragraphe comme suit :

**9bis. appelle à la cessation immédiate de l'utilisation abusive des médias pour fomenter et lancer des campagnes contre les pays en développement, y compris par l'utilisation hostile de la radio et des transmissions électroniques contraire aux principes du droit international, ainsi que de la diffusion d'informations discriminatoires et biaisées sur des événements dans les pays en développement et des campagnes diffamatoires contre les religions, les cultures et les symboles;**

(Cuba)

#### Paragraphe 10

Supprimer le paragraphe existant.

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. insiste sur le fait que les situations postérieures aux conflits ayant donné lieu à des atrocités massives supposent généralement une aide internationale en matière de rétablissement de la paix, ce qui signifie que les parlements doivent être résolus à **donner suite à la demande de leur gouvernement d'agir** contrôler l'action gouvernementale à cet égard et à **doivent** consacrer les crédits nécessaires à l'aide à la reconstruction ~~des~~ **du** pays en sortie de crise ou de conflit, et à l'abondement des fonds de l'ONU destinés à la consolidation de la paix, **s'il y a lieu;**

(Cuba)

#### Nouveau paragraphe 10bis

Ajouter, après l'alinéa 10, un nouvel alinéa comme suit :

**10bis. prie les parlements d'inscrire dans les budgets de l'Etat des fonds destinés à l'organisation des opérations de protection et de sécurisation des populations, en cas de violences ou de catastrophes naturelles majeures;**

(Congo)

#### Paragraphe 11

Supprimer le paragraphe existant.

(Cuba et République Islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. demande instamment à l'UIP de contribuer à l'échange de bonnes pratiques entre parlements sur le contrôle parlementaire de l'application de la responsabilité de protéger et sur l'implication des parlements dans la protection des civils **et, compte tenu du débat qui**

**s'amplifie sur la portée de la responsabilité de protéger, de travailler à l'approfondissement des discussions sur les crimes contre l'humanité commis dans le monde entier avec les pays et parlements concernés de la région et avec l'ONU pour enquêter sur la vérité que recèlent ces cas et rechercher des solutions au niveau parlementaire,**

(République de Corée)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. demande instamment à l'UIP de contribuer à l'échange de bonnes pratiques entre parlements sur le contrôle parlementaire de l'application de la responsabilité de protéger et sur l'implication des parlements dans la protection des civils **en cas de conflit armé, et pour la protection des populations contre le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité;**

(Canada)

#### Nouveau paragraphe 11bis

Ajouter, après le paragraphe 11, un nouveau paragraphe comme suit :

- 11bis. exhorte les parlements à porter un regard attentif et rigoureux sur les rapports des organisations de promotion et de défense des droits de l'homme et sur la façon dont les gouvernements mettent en œuvre les droits de l'homme;**

(Congo)

Ajouter, après le paragraphe 11, un nouveau paragraphe comme suit :

- 11bis. demande aux parlements d'intégrer la question du genre dans la législation pour tenir compte des besoins particuliers des femmes, des filles et des enfants pendant leur rapatriement, leur réinstallation, leur réhabilitation, leur réinsertion et la reconstruction d'après-conflit;**

(Philippines)

#### Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. appelle les parlements à promouvoir ~~tous les aspects de~~ la bonne gouvernance, dans la mesure où il y a une corrélation positive entre bonne gouvernance et promotion de la paix et de la sécurité;

(Cuba)

#### Paragraphe 13

Supprimer le paragraphe.

(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle en outre les parlements à suivre attentivement les travaux du Conseil de sécurité **afin de promouvoir une transparence accrue dans l'adoption et l'application de ses résolutions** ~~à demander à leurs gouvernements de défendre auprès de cette instance la nécessité de faire preuve de responsabilité dans le recours aux mesures coercitives, et à veiller à ce que les résolutions adoptées soient appliquées dans leur intégralité et de façon transparente;~~

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle en outre les parlements à suivre attentivement les travaux du Conseil de sécurité, à ~~demander à leurs gouvernements de défendre auprès de cette instance la nécessité de faire preuve de responsabilité dans le recours aux mesures coercitives, et à veiller à ce que les résolutions adoptées soient appliquées dans leur intégralité et de façon transparente;~~  
(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle en outre les parlements à suivre attentivement les travaux du Conseil de sécurité, à ~~demander à leurs gouvernements de défendre auprès de cette instance la nécessité de faire preuve de responsabilité dans le recours aux mesures coercitives,~~ et à veiller à ce que les résolutions adoptées soient appliquées dans leur intégralité et de façon transparente;  
(Chine)

#### Paragraphe 14

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. engage tous les parlements à défendre et à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, ~~où que ce soit~~ **dans leur pays.**  
(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. engage tous les parlements à défendre et à promouvoir les droits de l'homme, **l'état de droit** et la démocratie, où que ce soit.  
(République Islamique d'Iran)

#### Nouveau paragraphe 14bis

Ajouter, après le paragraphe 14, un nouveau paragraphe comme suit :

- 14bis. encourage les parlements à travailler en synergie avec la société civile et le pouvoir judiciaire sur les questions de paix et de sécurité afin de mieux garantir et d'améliorer la protection des droits des citoyens.**  
(Congo)

Ajouter, après le paragraphe 14, un nouveau paragraphe comme suit :

- 14bis. demande aux gouvernements et aux parlements d'assumer la responsabilité de protéger les droits de l'homme des réfugiés et leur droit à une protection internationale et demande en outre aux parlement et aux gouvernements de s'acquitter de leur obligation de protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile.**  
(Suède)

Ajouter, après le paragraphe 14, un nouveau paragraphe comme suit :

- 14bis. demande aux parlements de faire des efforts particuliers pour accroître la participation des femmes aux processus de paix conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux rapports du Secrétaire général de l'ONU.**

(sénatrice Sonia Escudero - Argentine)